



DISTRICT DU BASSIN D'AIGUEBLANCHE
40 Chemin des Loisirs
73260 AIGUEBLANCHE

FU 99 - 05 - 18

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
DISTRICT DU BASSIN D'AIGUEBLANCHE

L'AN MIL NEUF CENT QUATRE VINGT DIX NEUF
Le 24 juin à 20 Heures

Le Conseil de District légalement convoqué s'est réuni à la Maison du District en séance publique sous la présidence de son Président **Maurice BLANC**

ETAIENTS PRESENTS :

MM. BAZIN Jean-Louis - BLANC Maurice - BOUVIER Roger - BRECHE Yves - CARRET Claude - DIMIER Annick - DUBOIS Jean-Bernard - FECHOZ Jean-Louis - GIROD René - GROGNIET Laurent - HEMART Bruno - MURAZ Jean-Michel - POINTET André - PONT Robert - ROCHAIX Jean-François - SANSIQUET Alain - SERENA Dominique - VIBERT Claude - VORGER Claude - VORGER Robert -

REPRESENTES :

M. ANSELME Didier représenté par René GIROD
 M. GUILLOT Bernard représenté par Alain SANSIQUET
 M. SANTON Bernard représenté par Maurice BLANC

ABSENTS :

M. CATHELAIN Frédéric
 M. MODESTO Bruno
 M. NEYROUD Jacky
 M. NIEMAZ Jean-Louis

OBJET :

ZAC des TEPPES

CLOTURE

Date de Convocation :

LUNDI 14 JUIN 1999

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27
 Présents : 20
 Votants : 23

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente, déposée en sous-préfecture le 12/07/99 affichée le 21/7, notifiée le 21/7

La ZAC des Teppes à Valmorel fait l'objet d'une convention avec la Société d'Aménagement Foncier de Valmorel. La date d'expiration a été fixée au 24 juin 1999.

Le concédant et le concessionnaire ont établi le bilan comparatif des engagements de chacun et de leur réalisation effective.

Le constat est conforme aux projets. En conséquence, le Président propose à l'Assemblée de prononcer la clôture de la ZAC et de signer les documents contractuels constatant l'achèvement des équipements publics et l'extinction des obligations des parties.

Le Conseil :

- **APPROUVE** le constat de clôture des Etablissements Publics de la ZAC.
- **AUTORISE** le Président à signer les procès verbaux.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.
CERTIFIE CONFORME AU DEBAT.

SOUS-PREFECTURE
ALBERTVILLE

Le Président,
Maurice BLANC
 12 JUIL. 1999

RECEPISSE

